

L'évaluation des engagements Burundi-UE prévue début octobre

@rib News, 24/09/2016 - Source Xinhua L'évaluation de la mise en œuvre des engagements entre la partie burundaise et celle de l'Union européenne (UE) est envisagée début octobre prochain à Bujumbura, a-t-on appris de Joseph Bangurambona, secrétaire permanent au ministère burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale (MRECI). Cette évaluation, a-t-il précisé, interviendra six mois après que les instances dirigeantes de l'UE aient décidé la suspension des appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris les appuis budgétaires.

Cependant, a-t-il nuancé, l'UE a maintenu son soutien financier à la population burundaise et son aide humanitaire. Il a souligné que cette évaluation va se dérouler dans un environnement politique national favorable caractérisé par un dialogue politique inclusif inter-burundais en cours, un développement positif sur le plan sécuritaire ainsi que des démarches en cours pour rapprocher les réfugiés burundais se trouvant notamment dans les pays limitrophes, en vue de les inciter à rentrer dans leur patrie. Selon M. Bangurambona, certains pays membres de l'UE n'ont pas totalement suspendu la coopération avec le Burundi, notamment les Pays-Bas à travers le maintien de son programme DSS (développement du secteur de la sécurité) au niveau de certains volets. La Belgique a maintenu aussi certaines activités au niveau de la coopération bilatérale à travers quelques projets en cours d'exécution dans le cadre de la CTB (Coopération technique belge). Cette évaluation est prévue aussi dans un environnement diplomatique caractérisé par une attente des nouveaux ambassadeurs des pays membres de l'UE, qui vont venir présenter les lettres de créance à Bujumbura. Il s'agit des ambassadeurs de France, de Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du chef de délégation de l'UE au Burundi. "Il est important de garder des contacts étroits avec l'UE pour l'amener à comprendre et à soutenir les actions du gouvernement burundais visant le retour à la sécurité, à la paix et au développement. A cet égard, les efforts de sensibilisation et de rétablissement de la vérité en cours, devraient se poursuivre auprès des gouvernements et des parlements européens", fait-t-on remarquer au MRECI. Toutefois, le MRECI déplore que le traditionnel dialogue politique qui se déroulait chaque mois entre le gouvernement burundais et l'UE sur l'évolution de l'environnement politico-sécuritaire, n'ait pas pu se poursuivre de manière formelle au début du 11 mai 2015. C'est cette date que l'UE a décidé de suspendre le processus de décaissement d'un montant de 2 millions d'euros restant sur le financement promis du processus électoral burundais de 2015 pour cause de désaccord survenu suite à l'exigence du respect de la souveraineté nationale par la partie burundaise d'une part, et suite à l'exigence du respect de "l'Accord de Cotonou" par la partie européenne d'autre part. L'Accord de Cotonou, signé le 20 juin 2000 dans cette capitale économique du Bénin pour une période de 20 ans et révisable tous les cinq ans, est un pacte de partenariat entre l'UE et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe ACP), avec comme ultime objectif le rétablissement des équilibres macro-économiques. A ce jour, cet accord réunit 79 Etats du groupe ACP et une vingtaine de pays membres de l'UE. L'évolution des relations entre l'UE et le Burundi a poussé les deux parties à engager des consultations le 8 décembre 2015 à Bruxelles, en Belgique, prévues par l'article 96 de l'Accord de Cotonou ; une clause mettant un accent particulier sur l'institutionnalisation d'un dialogue politique entre l'UE et les pays du groupe ACP. Au niveau de ces principaux axes, cet accord prévoit également une procédure de suspension de l'aide en cas de violation avérée des droits humains. Le 15 mars 2016 au lendemain de la sortie de cette décision portant sur la suspension des appuis financiers directs à l'administration burundaise, Patrick Spirlet, ex-chef de délégation de l'UE au Burundi, avait expliqué que cette mesure est intervenue au lendemain de la clôture de la procédure de consultation avec le Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat liant l'UE et les pays ACP. Il avait ajouté que cette décision serait motivée par le fait que les propositions d'engagements présentées par le gouvernement burundais, auraient été jugées "insuffisantes" par la partie européenne. Cependant, avait-t-il nuancé, l'UE a maintenu "intégralement" son soutien financier à la population burundaise et son aide humanitaire. "L'esprit de ces décisions de l'UE n'est pas celui de sanctionner ou de pénaliser la population burundaise ; mais plutôt celui de prendre en considération l'extrême situation de pauvreté de la population burundaise et de continuer à favoriser l'accès aux services de base et à répondre aux besoins essentiels de la population", avait-t-il insisté. S'exprimant sur l'enveloppe financière antérieurement destinée au Burundi, M. Spirlet avait révélé qu'un montant de 432 millions d'euros était prévu dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement à absorber d'ici fin 2020. A ce jour, sur ce montant, l'UE a déjà engagé un montant de 40 millions d'euros pour un projet d'appui à la population burundaise en matière de soins de santé, et une autre somme de 15 millions en matière de développement rural et de nutrition. Les fonds restant à engager sont disponibles pour le Burundi pour une période de cinq ans et pourraient être mobilisés en cas de progrès constatés dans la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement burundais, avait-t-il affirmé. M. Spirlet avait indiqué en outre que la décision de l'UE portant sur la suspension des appuis financiers au Burundi, prise mi-mars dernier, serait réexaminée régulièrement au moins tous les six mois, et pourrait être levée en faveur d'une reprise d'une pleine coopération particulièrement en cas d'évolution "positive" dans le dialogue politique inter-burundais d'Arusha co-facilité par l'ancien chef d'Etat tanzanien Benjamin Mkapa agissant sous le mandat de la Communauté d'Afrique de l'Est / East African Community (CAE/EAC).